

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET  
DOMAINE PUBLIC  
Service Circulation Stationnement  
PP/CD/CR/SB/LF

N° 198 / 2021

STATIONNEMENT / CIRCULATION  
RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT AEP

RUE DES LILAS (VC 66)  
CHEMIN DE LA CHAPELLE DES CHIENS  
(VC 104)

DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021  
AU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

### ARRETE DU MAIRE

**Le Maire de la Ville de Grasse,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et L2213-1 à L2213-6,

**VU** le Code de la Route, l'article R 411-8 pouvoirs de Police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

**VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

**VU** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**VU** le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

**VU** le règlement communal de voirie approuvé le 24 septembre 2019, relatif à la conservation du domaine public,

**VU** la demande formulée par SUEZ EAU France, représentée par Monsieur BLANC, en date du 10 septembre 2021

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

### CONSIDERANT

Que le Maire doit prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, voies, quais et places publiques,

Que pour permettre l'exécution de travaux de renouvellement d'un branchement AEP, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement, en agglomération, sur :

la rue des Lilas (VC 66)  
le Chemin de la Chapelle des Chiens (VC 104)  
du lundi 11 octobre 2021 au vendredi 19 novembre 2021

### ARRETONS

#### ARTICLE 1 :           AUTORISATION

A partir du lundi 11 octobre et jusqu'au vendredi 19 novembre 2021 de 9h à 16h30, du lundi au vendredi, l'entreprise SEETP pour le compte de SUEZ, sera autorisée à réaliser des travaux sur la rue des Lilas et sur le chemin de La Chapelle des Chiens pour le renouvellement et la création d'un réseau AEP.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier

Hôtel de ville  
BP 12069  
06131 GRASSE CEDEX  
Tél. 04 97 05 50 00  
Fax 04 97 05 50 01